

Le Journal de Gien, 14 septembre 2017

L'exécutif « méconnaît la situation humaine de nos territoires »

■ L'annonce choc du gel des contrats aidés a été à l'origine d'une levée de bouclier au niveau associatif. Pour exemple, le président de l'association des maires de France (AMF), François Barin, a émis le souhait d'organiser un « meeting » pour statuer sur l'avenir des emplois aidés, qu'il souhaite maintenir.

Manque de concertation

Plus localement, les élus ont aussi été surpris. Gilles Lepeltier, maire de Liancourt-Sully et président de l'Union départementale des maires (UDM) du Loiret (UDMR 45), est étonné par le manque de concertation pour décider cette mesure, « typiquement ce qu'on ne veut pas que l'Etat fasse ».

« Il n'y a pas eu de concertation avec les présidents concernés », déplore l'Udm, qui voit son contrat aidé « multi-fonctionnel » : emploi, formation, accompagnement, aide sociale, « arriver en fin de mois ».

Un créneau pour le maire qui a « fermé cette perspective » et qu'il espérait utiliser à l'avenir.

Gilles Lepeltier réfléchit néanmoins à des solutions pour ne pas venir à s'en séparer.

Christian Bouleau, lui aussi élu, ne déçoit pas. Le président de la CACD, et maire de Gien, tire la leçon de ce précédent : « Inhumainement » pour les élus locaux, le cas d'un des 28 emplois aidés de la CACD, celui de la mairie de Gien, a été gelé. Ce qui a permis de « garder » le poste pour avant la fin de son contrat qu'il était pas reconduit.

Précision : « Celui-ci occupait un logement de fonction, et il, si ce n'est pas reconduit ».



Gilles Lepeltier, Christian Bouleau, Jean-Pierre Sureau et François Barin (de gauche à droite)



voit à la rue. On lui a donc fait un contrat de deux mois pour trouver une solution. Ce genre de mesure gouvernementale, prise sans concertation, met en jeu la situation humaine de nos territoires », regrette Christian Bouleau.

Des emplois péjorés et réduits

Pour l'Udm, le gel des contrats aidés, enchaîné « dans un bot d'exécution », va encore toucher que ce soit toujours les collectivités locales qui financent les salariés d'insertion ? Plus que de leur donner, il faut leur faire accepter les responsabilités de ce contrat. Les ministères ont-ils le droit de leur imposer ? De son côté, le sénateur du Loiret, Jean-Pierre

Sureau juge « impensable » de maintenir les contrats aidés, des emplois « partiellement d'appoint » pour permettre d'obtenir la certification de l'Etat. « La situation sociale » et la « situation humaine » sont des enjeux, mais pas des enjeux de leur « mise en place » ou de leur « mise en place ».

Même sentiment chez François Barin, le président de la région Centre-Val de Loire, qui, en attendant un « référendum » sur le sujet, a demandé de leur donner les 9,5 millions d'euros annuels de la loi de 2005.

« La vie associative connaît un déficit indigne de la vie associative », dit-il.